

RAPPORTEUR : Laurence RABUSSIÉ

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2015

Mesdames, Messieurs,

Annuellement, la région Poitou-Charentes subventionne des actions de plantation d'arbres et de haies d'essences locales dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie, qui a lieu chaque année autour de la date symbolique de la Sainte Catherine, le 25 novembre. Cette opération s'accompagne obligatoirement d'actions d'animation.

Sur le territoire de Châtellerault, certaines essences de pins subissent depuis plusieurs années des infestations de chenilles processionnaires, qui nécessitent parfois l'abattage des sujets trop atteints.

Cette année, à l'occasion de replantations suivant abattages, de haies champêtres, composées d'essences locales, le service Cadre de Vie propose sur 2 sites des animations pédagogiques en partenariat avec l'école Jacques Prévert et le Centre social des Minimes, s'intégrant dans l'opération régionale : Semaine régionale de l'Arbre et de la Haie. Les animations seront organisées autour de la plantation participative des enfants et la découverte du végétal, l'arbre, (de la racine à la cime).

Le montant financier (uniquement fournitures) de cette opération de plantations sur les 2 sites sera de 5 000 € TTC.; le Conseil Régional subventionnant à hauteur de 30 à 80% selon l'exemplarité du projet, pour un montant maximum subventionnable entre 2 000 € et 10 000 € HT.

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la politique d'animations pédagogiques réalisée par le service Cadre de Vie en faveur du jeune public,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir un cadre de vie de qualité par la mise en place de végétations arborées,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'approuver la participation de la commune de Châtellerault à l'opération régionale : Semaine régionale de l'Arbre et de la Haie 2015;
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes à hauteur de 30 à 80% du montant financier hors du taxe du projet, selon son exemplarité;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous-préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 4305